

PROCÉDURE D'ADMISSION DIRECTE

Qui peut adresser ?

Le médecin traitant ou l'IDEL avec l'aval d'un médecin

Qui contacter ?

Mail :

Téléphone :

Fax :

Courrier d'adressage (qui comporte) :

- L'identité du patient
- Ses antécédents
- Son ou ses traitement(s) en cours
- Ses pathologies en cours
- Le motif d'adressage
- Personne à prévenir (coordonnées, lien avec le patient, personne de confiance)

Annexes :

